



2

Projet de déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU du Liban (02 novembre 2015)

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président

Le Sénégal souhaite la bienvenue à la délégation du Liban.

Ma délégation prend note des décisions prises par le Liban depuis son passage en 2010 à l'EPU pour se conformer à ses engagements internationaux malgré un environnement régional marqué par une forte instabilité.

Parmi les mesures annoncées, figurent la mise en place du Plan national pour les droits de l'homme, la création d'une organisation nationale des droits de l'homme indépendante, ainsi que la perspective de la création d'une commission nationale permanente et indépendante de prévention de la torture conforme aux critères du Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Ainsi, tout en saluant ces efforts, le Sénégal voudrait adresser au Liban, les recommandations suivantes :

- Prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la situation des réfugiés palestiniens ;
- Améliorer la situation des travailleurs étrangers y compris celle des femmes employées de maison;
- Ratifier la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille.

Pour terminer, ma délégation prie la communauté internationale de renforcer son assistance au Liban pour lui permettre de retrouver la stabilité, condition indispensable pour le respect de ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme.

Je vous remercie.